



Conception graphique : Chambres d'agriculture Sa - Juin 2024 - Crédits photos : Chambres d'agriculture - Gettyimages

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS

Je fais évoluer ma stratégie de protection des cultures



©Photo: Gettyimages

UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Les + PROagri

- Des conseillers spécialisés
- Une expertise pluridisciplinaire, des références locales
- Une connaissance fine des territoires
- Un conseil indépendant

Votre contact

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

Service Agronomie - Environnement
Amélie PRANDO - Secrétaire - 03 83 93 34 12
agronomie-environnement@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



www.meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr



- Identifier vos problématiques sanitaires et établir votre plan d'actions d'évolution de vos pratiques phytos
- Répondre à vos objectifs d'exploitation afin d'anticiper les évolutions réglementaires et les attentes sociétales
- Etre en conformité en vue de votre renouvellement Certiphyto

Le conseil stratégique phytosanitaire c'est...

 **Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires**, vos atouts et contraintes d'exploitation

 **Un plan d'actions personnalisé**, avec des leviers clefs et stratégiques adaptés à votre exploitation

 **L'opportunité d'anticiper** les futures évolutions à la fois réglementaires et de marchés

 L'occasion de **sécuriser vos démarches avec un accompagnement réglementaire** à la carte

LE + CHAMBRE D'AGRICULTURE C'EST :

- **Bénéficier d'un accompagnement global** pour faire face aux évolutions de demain
- **Capitaliser sur ses forces** grâce au suivi personnalisé
- **Une activité de conseil indépendant** toujours réaffirmée à l'écoute du monde agricole
- **Des équipes pluridisciplinaires** pour vous accompagner dans vos projets



Conseil stratégique phytos vérifié lors du renouvellement Certiphyto décideur

- 2 conseils à réaliser en 5 ans
- Espacés de 2 à 3 ans

TARIFS

Conseil Stratégique Phytosanitaire "Réglementaire" [tarif par CSP]



- Abonné MesParcelles avec itinéraires renseignés **596 €HT**
- Exploitation avec calculs d'IFT disponibles : **745 €HT**
- Exploitation sans calculs d'IFT : **894 €HT**

Pack "Réglementaire"* comprenant :

- Déclaration PAC
- Plan Prévisionnel de Fumure
- Vérification du registre phytosanitaire
- 2 CSP sur les 5 ans

Abonné MesParcelles **894 €HT/ an + abonnement**

Non abonné MesParcelles **1640 €HT/an**

**Tacite reconduction d'année en année*

Exploitation en "Suivi agronomique collectif ou individuel"

Pour les abonnés MesParcelles **remise de 20 %** sur le CSP réglementaire

Adhérents Gestion de Parcelles

Les CSP sont pris en charge par les financements des groupes 30000



150 conseillers formés dans le réseau des Chambres d'agriculture

PRESTATIONS ADDITIONNELLES

- MesParcelles
- Suivi Gestion de Parcelles
- Suivi Agronomique Collectif